# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU KIT



Autoimmune EIA Anti-Scl-70 Test Trousse Nom du produit

Trousse Numéro (s) de catalogue 96SC

Date de révision 02-avr.-2024

## Contenu du kit

Numéro (s) de catalogue	Nom du produit
200SC, 210SC	Anti-Scl-70 Pos. Control, Anti-Scl-70 Calib.
220NC, 220ND	Negative Control
220HSP, 220HAN, 220HDS, 220HCE, 220HSS	Conjugate
230AW	Wash Concentrate
230AD	Sample Diluent
220TM	Substrate
220SM	Stop Solution

KITE / FR

Page 1/88



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 02-avr.-2024 Numéro de révision 1.1

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Anti-Scl-70 Pos. Control, Anti-Scl-70 Calib.

Numéro (s) de catalogue 200SC, 210SC

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

**Fabricant** 

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group 4000 Alfred Nobel Drive

Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## 2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 2/88

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Chèvre).

Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Glycérine 56-81-5	50 - 100	Indisponible	200-289-5	Non classé	-	-	-

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

	Nom chimique	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
		orale mg/kg	cutanée mg/kg	heures -	heures - vapeurs -	heures - gaz - ppm
				poussières/brouillard -	mg/L	
				mg/L		
Г	Glycérine	12600	10000	2.75	Aucune donnée	Aucune donnée
	56-81-5				disponible	disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux.

Consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau.

Ingestion Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux.

Consulter un médecin.

EGHS / FR Page 3/88

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles**Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Méthodes de nettoyage Utilisation:. Désinfectant. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

EGHS / FR Page 4/88

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Suivre les précautions universelles et standard pour la manipulation de matières

potentiellement infectieuses.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bu	Igarie	Croatie
Glycérine	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5						
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Es	stonie	Finlande
Glycérine	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5		Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>				
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	G	rèce	Hongrie
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	-
56-81-5			Peak: 400 mg/m <sup>3</sup>			
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Glycérine	-	-	-		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5						
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2	200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5			,	STEL: 4	400 mg/m <sup>3</sup>	-
Nom chimique	3	Suède	Suisse		Ro	yaume-Uni
Glycérine		-		TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>		A: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5			STEL: 100 mg/n			EL: 30 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Protection des yeux/du visage

Protection des mains Porter des gants appropriés.

EGHS / FR Page 5/88

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire** 

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Suivre les précautions universelles et standard pour la manipulation de matières

potentiellement infectieuses.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur blanche Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Miscible à l'eau

> 160 °C

Point de fusion / point de

congélation

Inflammabilité

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique

Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Masse volumique apparente

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

EGHS / FR Page 6/88

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

### Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion**Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité Aucune information disponible

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg (Rabbit)	> 2.75 mg/L (Rat) 4 h

EGHS / FR Page 7/88

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0.001 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Glycérine	-1.75

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Glycérine	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

**14.1 Numéro UN ou numéro** non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

EGHS / FR Page 9/88

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac** Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

## Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EGHS / FR Page 10/88

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

EGHS / FR Page 11/88

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes.

Date de révision 02-avr.-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 12/88



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 02-avr.-2024 Numéro de révision 1.1

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Negative Control

Numéro (s) de catalogue 220NC, 220ND

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

**Fabricant** 

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group

4000 Alfred Nobel Drive Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 13 / 88

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Chèvre).

Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Glycérine 56-81-5	20 - 35	Indisponible	200-289-5	Non classé	-	-	-

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Glycérine 56-81-5	12600	10000	2.75	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux.

Consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau.

Ingestion Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux.

Consulter un médecin.

EGHS / FR Page 14/88

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Contient du matériel d'origine humaine et / ou des composants potentiellement infectieux.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles**Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Méthodes de nettoyage Utilisation:. Désinfectant. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

EGHS / FR Page 15 / 88

•

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Suivre les précautions universelles et standard pour la manipulation de matières

potentiellement infectieuses.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bu	Igarie	Croatie
Glycérine	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5						
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Es	stonie	Finlande
Glycérine	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5		Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>				
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	G	rèce	Hongrie
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	-
56-81-5			Peak: 400 mg/m <sup>3</sup>			
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Glycérine	-	-	-		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5						
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2	200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5			,	STEL: 4	400 mg/m <sup>3</sup>	-
Nom chimique	3	Suède	Suisse		Ro	yaume-Uni
Glycérine		-		TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>		A: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5			STEL: 100 mg/n			EL: 30 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

EGHS / FR Page 16 / 88

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire** 

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Suivre les précautions universelles et standard pour la manipulation de matières

potentiellement infectieuses.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur blanche Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair > 160 °C

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hydrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage

Pression de vapeur Densité relative Masse volumique apparente

Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Distribution granulométrique Aucune donnée disponible Miscible à l'eau Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

EGHS / FR Page 17 / 88

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. **Contact oculaire** 

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Contact avec la peau

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible. **Symptômes** 

Toxicité aiguë

## Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg (Rabbit)	> 2.75 mg/L (Rat) 4 h

EGHS / FR Page 18 / 88

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h,	-	-
		Oncorhynchus mykiss)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 19 / 88

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
Glycérine	-1.75	

## 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB		
Glycérine	La substance n'est pas PBT/vPvB		

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

EGHS / FR Page 20/88

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé non réglementé 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

EGHS / FR Page 21/88

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine. ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Remarque sur la révision** Reformatage et mise à jour des informations existantes.

EGHS / FR Page 22/88

Date de révision

02-avr.-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 23/88



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 13-nov.-2023 Numéro de révision 1.4

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Conjugate

Numéro (s) de catalogue 220HSP, 220HAN, 220HDS, 220HCE, 220HSS

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

Contient 2-Méthylisothiazolin-3(2H)-one

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

**Fabricant** 

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group 4000 Alfred Nobel Drive

Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée Catégorie 1A - (H317)

EGHS / FR Page 24/88

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 2-Méthylisothiazolin-3(2H)-one



**Mention d'avertissement** 

Attention

#### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### 2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Chèvre).

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Glycérine 56-81-5	0.3 - 0.99	Indisponible	200-289-5	Non classé	-	-	-
Secret industriel	0.01 - 0.099	Indisponible	Répertorié	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH071)	Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	10	1
Chlorure de sodium 7647-14-5	0.001 - 0.01	Indisponible	231-598-3	Non classé	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de

EGHS / FR Page 25 / 88

#### Conjugate

conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Glycérine 56-81-5	12600	10000	2.75	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Secret industriel	232 120	200	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Chlorure de sodium 7647-14-5	3550	10000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée

ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion** Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

EGHS / FR Page 26 / 88

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques**Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière

d'hygiène

(RMM)

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

EGHS / FR Page 27/88

- ... - ...

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bu	lgarie	Croatie
Glycérine 56-81-5	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Secret industriel	-	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> Sh+	-		-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Es	tonie	Finlande
Glycérine 56-81-5	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	G	rèce	Hongrie
Glycérine 56-81-5	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> Peak: 400 mg/m <sup>3</sup>	TWA:	10 mg/m <sup>3</sup>	•
Secret industriel	-	-	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> Peak: 0.4 mg/m <sup>3</sup> skin sensitizer		1	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Let	ttonie	Lituanie
Chlorure de sodium 7647-14-5	-	-	-	TWA:	5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Glycérine 56-81-5	-	-	-		-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Glycérine 56-81-5	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 11 mg/m <sup>3</sup>		100 mg/m³ 100 mg/m³	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	S	Suède	Suisse		Ro	yaume-Uni
Glycérine 56-81-5		-	TWA: 50 mg/m STEL: 100 mg/n			A: 10 mg/m³ EL: 30 mg/m³
Secret industriel		-	S+ TWA: 0.2 mg/m STEL: 0.4 mg/m			-

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

EGHS / FR Page 28/88

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Aucun(e) connu(e)

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur orange Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Miscible à l'eau Hydrosolubilité

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Aucune information disponible Distribution granulométrique

#### 9.2. Autres informations

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

EGHS / FR Page 29 / 88 Conjugate Date de révision 13-nov.-2023

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles (d'après

les composants).

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité Aucune information disponible

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	Glycérine = 12600 mg/kg (Rat)		> 2.75 mg/L (Rat) 4 h
Secret industriel	232 - 249 mg/kg (Rat)	= 200 mg/kg (Rabbit)	= 0.11 mg/L (Rat) 4 h
= 120 mg/kg (Rat)			
Chlorure de sodium	= 3550 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg(Rabbit)	> 42 mg/L (Rat)1 h

EGHS / FR Page 30/88

#### Conjugate

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0.94151 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h,	-	-
		Oncorhynchus mykiss)		
Chlorure de sodium	-	LC50: 5560 - 6080mg/L	-	EC50: =1000mg/L (48h,
		(96h, Lepomis		Daphnia magna)
		macrochirus)		EC50: 340.7 - 469.2mg/L
		LC50: =12946mg/L (96h,		(48h, Daphnia magna)
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: 6020 - 7070mg/L		

EGHS / FR Page 31/88

#### Conjugate

(96h, Pimephales	
promelas)	
LC50: =7050mg/L (96h,	
Pimephales promelas)	
LC50: 6420 - 6700mg/L	
(96h, Pimephales	
promelas)	
LC50: 4747 - 7824mg/L	
(96h, Oncorhynchus	
mykiss)	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Glycérine	-1.75
Secret industriel	-0.26

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Glycérine	La substance n'est pas PBT/vPvB
Secret industriel	La substance n'est pas PBT/vPvB
Chlorure de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

EGHS / FR Page 32/88

non réglementé

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé 14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Chlorure de sodium	RG 78	-
7647-14-5		

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

EGHS / FR Page 33 / 88

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Secret industriel -	Use restricted. See entry 75.	-

#### Polluants organiques persistants

non applicable

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

OL - 1 Todaks 1 hytopharmaceatiques (1107/2003/OL)		
	Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
	Chlorure de sodium - 7647-14-5	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

regionioni cai los produito sicolaco (cz) ii czolzciż (zr. r.)		
Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012	
	(BPR)	
Secret industriel -	Type de produits 11 : Produits de protection des liquides	
	utilisés dans les systèmes de refroidissement et de	
	fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type	
	de produits 13 : Produits de protection des fluides de	
	travail ou de coupe Type de produits 6 : Protection des	
	produits pendant le stockage	
Chlorure de sodium - 7647-14-5	Type de produits 1 : Hygiène humaine	

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

EGHS / FR Page 34/88

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification		
	h.,	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Danger par aspiration	Méthode de calcul	
Ozone	Méthode de calcul	

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Remarque sur la révision** Reformatage et mise à jour des informations existantes.

Date de révision 13-nov.-2023

## La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la

EGHS / FR Page 35 / 88

matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 36/88



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 02-avr.-2024 Numéro de révision 1.5

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Wash Concentrate

Numéro (s) de catalogue 230AW

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

**Fabricant** 

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group 4000 Alfred Nobel Drive Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad 3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## 2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 37/88

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.3. Autres dangers

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Chlorure de sodium 7647-14-5	10 - 20	Indisponible	231-598-3	Non classé	-	-	-

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Chlorure de sodium 7647-14-5	3550	10000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

**Ingestion** Rincer la bouche.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

EGHS / FR Page 38 / 88

Wash Concentrate Date de révision 02-avr.-2024

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en placant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

EGHS / FR Page 39/88

**Wash Concentrate** Date de révision 02-avr.-2024

Conseils relatifs à la manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition

Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Chlorure de sodium 7647-14-5	-	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

EGHS / FR Page 40/88 État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur blanche Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode Aucun(e) connu(e)

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limites inférieures

Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Miscible à l'eau

Aucune donnée disponible Solubilité(s) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Densité de liquide Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

## 9.2. Autres informations

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

EGHS / FR Page 41/88

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 25,431.70 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de sodium	= 3550 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	> 42 mg/L (Rat) 1 h

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 42/88

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Chlorure de sodium	-	LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =12946mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7050mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =1000mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 340.7 - 469.2mg/L (48h, Daphnia magna)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

EGHS / FR Page 43/88

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Chlorure de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU 14.3 Classe(s) de danger pour le

non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

EGHS / FR Page 44/88

14.1 Numéro ONU non réglementé
 14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**ADR** 

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Chlorure de sodium	RG 78	-
7647-14-5		

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

## Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

## Polluants organiques persistants

non applicable

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)		
Chlorure de sodium - 7647-14-5	Agent phytosanitaire		

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012

EGHS / FR Page 45/88

	(BPR)
Chlorure de sodium - 7647-14-5	Type de produits 1 : Hygiène humaine

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

## Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Néthode de classification					
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée				
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul				
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul				
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul				
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul				
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul				
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul				
Mutagénicité	Méthode de calcul				
Cancérogénicité	Méthode de calcul				
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul				
STOT - exposition unique	Méthode de calcul				
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul				
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul				
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul				
Danger par aspiration	Méthode de calcul				
Ozone	Méthode de calcul				

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

EGHS / FR Page 46 / 88

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes.

Date de révision 02-avr.-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 47/88



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 02-avr.-2024 Numéro de révision 1.1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sample Diluent

Numéro (s) de catalogue 230AD

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

**Fabricant** 

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group 4000 Alfred Nobel Drive

Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## 2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 48 / 88

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

## Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Chèvre).

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	CE n°	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
	massique	d'enregistrement	(numéro	règlement (CE)	concentration		(long
		RÉACH	d'index UE)	nº 1272/2008 [CLP]	spécifique		terme)
					(LCS)		
Chlorure de sodium	1 - 2.5	Indisponible	231-598-3	Non classé	-	-	-
7647-14-5							

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Chlorure de sodium 7647-14-5	3550	10000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

**Ingestion** Rincer la bouche.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

EGHS / FR Page 49/88

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes**Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

EGHS / FR Page 50 / 88

Sample Diluent Date de révision 02-avr.-2024

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Chlorure de sodium	-	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
7647-14-5					

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection respiratoire** 

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

FR Page 51/88

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur blanche Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode

Aucun(e) connu(e) Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hydrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative Masse volumique apparente

Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Miscible à l'eau Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de

EGHS / FR Page 52/88 Sample Diluent Date de révision 02-avr.-2024

dangereuses sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Informations sur les voies d'exposition probables

## Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

## Mesures numériques de toxicité Aucune information disponible

## Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de sodium	= 3550 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	> 42 mg/L (Rat) 1 h

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 53/88

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux Poisson aquatiques		Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Chlorure de sodium	-	LC50: 5560 - 6080mg/L	-	EC50: =1000mg/L (48h,
		(96h, Lepomis		Daphnia magna)
		macrochirus)		EC50: 340.7 - 469.2mg/L
		LC50: =12946mg/L (96h,		(48h, Daphnia magna)
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: 6020 - 7070mg/L		
		(96h, Pimephales		
		promelas)		
		LC50: =7050mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
		LC50: 6420 - 6700mg/L		
		(96h, Pimephales		
		promelas)		
		LC50: 4747 - 7824mg/L		
		(96h, Oncorhynchus		
		mykiss)		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

EGHS / FR Page 54/88

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB		
Chlorure de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB		

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune i

selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

EGHS / FR Page 55 / 88

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**ADR** 

**14.1 Numéro UN ou numéro** non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Chlorure de sodium 7647-14-5	RG 78	-

## Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

## Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

non applicable

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Chlorure de sodium - 7647-14-5	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012
	(BPR)

EGHS / FR Page 56/88

Chlorure de sodium - 7647-14-5	Type de produits 1 : Hygiène humaine

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

## Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

## Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

EGHS / FR Page 57/88

·

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes.

Date de révision 02-avr.-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 58 / 88



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 13-nov.-2023 Numéro de révision 1.3

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Substrate

Numéro (s) de catalogue 220TM

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

Contient Méthanol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

**Fabricant** 

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group 4000 Alfred Nobel Drive

Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad 3 bld Raymond Poincaré

92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale Catégorie 4 - (H302)

EGHS / FR Page 59/88

#### **Substrate**

Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Méthanol



#### Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

## 2.3. Autres dangers

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1 Substances

non applicable

## 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Méthanol 67-56-1	10 - 20	Indisponible	200-659-6 (603-001-00 -X)	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT SE 1 :: C>=1%	-	-
Acétone 67-64-1	10 - 20	Indisponible	200-662-2 (606-001-00 -8)	Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-
Diméthylsulfoxyde	2.5 - 5	Indisponible	200-664-3	Non classé	-	-	-

EGHS / FR Page 60 / 88

#### Substrate

67-68-5							
3,3,5,5-Tétraméthyl- [1,1-biphényl]-4,4-di amine 54827-17-7	0.1 - 0.299	Indisponible	259-364-6	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	-	1	-
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1	0.01 - 0.099	Indisponible	231-765-0 (008-003-00 -9)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H336) Ox. Liq. 1 (H271)	Eye Dam. 1 :: 8%<=C<50% Eye Irrit. 2 :: 5%<=C<8% Ox. Liq. 1 :: C>=70% Ox. Liq. 2 :: 50%<=C<70% Skin Corr. 1A :: C>=70% Skin Corr. 1B :: 20%<=C<70% STOT SE 3 :: C>=35%		-

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Méthanol 67-56-1	6200	15840	Aucune donnée disponible	41.6976	Aucune donnée disponible
Acétone 67-64-1	5800	15700	100.2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	28300	40000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1	1518	9200	2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux** Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage. Ne pas frotter les zones touchées.

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les

symptômes persistent, consulter un médecin.

EGHS / FR Page 61/88

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours

de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Toux et/ ou

respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des

zones sûres. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes**Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

EGHS / FR Page 62/88

Méthodes de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires**Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 266 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
	*	STEL 800 ppm	STEL: 250 ppm	K*	*
		STEL 1040 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 333 mg/m <sup>3</sup>		
		H*	D*		
Acétone	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 246 ppm	STEL: 1400 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm
67-64-1	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 594 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 600 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>
		STEL 2000 ppm	STEL: 492 ppm		
		STEL 4800 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1187 mg/m <sup>3</sup>		
Diméthylsulfoxyde	=	TWA: 50 ppm	=	-	-
67-68-5		TWA: 160 mg/m <sup>3</sup>			
		H*			
Hydrogène (peroxyde d)	-	TWA: 1 ppm	TWA: 1 ppm	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm
7722-84-1		TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>
		STEL 2 ppm			STEL: 2 ppm
		STEL 2.8 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 2.8 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande

EGHS / FR Page 63/88

Méthanol	*	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1	TWA: 200 ppm	Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 270 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	D*	H*	STEL: 250 ppm	STEL: 250 ppm
	3		STEL: 400 ppm	STEL: 350 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 330 mg/m <sup>3</sup>
			STEL: 520 mg/m <sup>3</sup>	A*	iho*
Acétone	*	TWA: 800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 250 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm
67-64-1	TWA: 500 ppm	Ceiling: 1500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 600 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>
07-04-1	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 500 ppm	1 VVA. 12 10 mg/m	STEL: 630 ppm
	1 1 V/A. 12 10 mg/m²		STEL: 1200 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>
Diméthylaulfavuda			TWA: 50 ppm	T\\\\\\ . F\\ nnm	TWA: 50 ppm
Diméthylsulfoxyde	-	-		TWA: 50 ppm	
67-68-5			TWA: 160 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 150 mg/m <sup>3</sup>	iho*
			STEL: 100 ppm	STEL: 150 ppm	
			STEL: 320 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 500 mg/m <sup>3</sup>	
				A*	
Hydrogène (peroxyde d)	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 ppm	TWA: 1 ppm	TWA: 1 ppm
7722-84-1		Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>
			STEL: 2 ppm	STEL: 2 ppm	STEL: 3 ppm
			STEL: 2.8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 4.2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
67-56-1	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 130 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 130 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm
	STEL: 1000 ppm	H*	Peak: 200 ppm	STEL: 250 ppm	b*
	STEL: 1300 mg/m <sup>3</sup>		Peak: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 325 mg/m <sup>3</sup>	
	*		*	*	
Acétone	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm	TWA: 1780 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm
67-64-1	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3560 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>
07-04-1	STEL: 1000 ppm	1 1 VVA. 1200 mg/m	Peak: 1000 ppm	OTEL. 3300 mg/m	1 1 VVA. 12 10 mg/m
	STEL: 2420 mg/m <sup>3</sup>		Peak: 2400 mg/m <sup>3</sup>		
Disafthadaultaunda	31EL. 2420 HIg/III	T\A/A - 50			
Diméthylsulfoxyde	-	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	-	-
67-68-5		TWA: 160 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 160 mg/m <sup>3</sup>		
		H*	Peak: 100 ppm		
			Peak: 320 mg/m <sup>3</sup>		
	7344	T) ( ) 0.5	*	T)0/0 /	
Hydrogène (peroxyde d)	TWA: 1 ppm	TWA: 0.5 ppm	* TWA: 0.5 ppm	TWA: 1 ppm	-
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³	TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>	-
			* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³	-
7722-84-1		TWA: 0.71 mg/m <sup>3</sup>	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup>	
7722-84-1  Nom chimique	TWA: 1.5 mg/m³  Irlande	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ Lettonie	Lituanie
7722-84-1	TWA: 1.5 mg/m³  Irlande  TWA: 200 ppm	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS TWA: 200 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ Lettonie TWA: 200 ppm	Lituanie O*
7722-84-1  Nom chimique	TWA: 1.5 mg/m³  Irlande	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ Lettonie	Lituanie
7722-84-1  Nom chimique  Méthanol	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS TWA: 200 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ Lettonie TWA: 200 ppm	Lituanie O*
7722-84-1  Nom chimique  Méthanol	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ Lettonie TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	Lituanie O* TWA: 200 ppm
7722-84-1  Nom chimique  Méthanol	TWA: 1.5 mg/m³  Irlande  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ Lettonie TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	Lituanie O* TWA: 200 ppm
Nom chimique  Méthanol 67-56-1	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³	Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute*	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*	Lituanie O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³
7722-84-1  Nom chimique  Méthanol	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk*	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ Lettonie TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³	Lituanie O* TWA: 200 ppm
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³ O*
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m³
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 ppm TWA: 150 mg/m³ STEL: 150 ppm
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m³	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 ppm TWA: 150 ppm STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m³
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d)	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m³	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m³ TWA: 1 ppm
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m³ - TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m³ TWA: 1 ppm TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d)	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m³ - TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 3 mg/m³	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  cute*  TWA: 500 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m³  TWA: 1 ppm TWA: 1,4 mg/m³ Ceiling: 2 ppm
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ SK* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m³ - TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute* TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³ -  TWA: 1 ppm TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ Lettonie TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 ppm STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m³  TWA: 1 ppm TWA: 1,4 mg/m³ Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m³
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1  Nom chimique	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m³ -  TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm Luxembourg	TWA: 0.71 mg/m³  Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII  TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute*  TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³ -  TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ Pays-Bas	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ Lettonie TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 ppm STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m³  TWA: 1 ppm TWA: 1,4 mg/m³ Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m³
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1  Nom chimique Méthanol	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm TWA: 1630 mg/m³ STEL: 3630 mg/m³  -  TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm Luxembourg Peau*	Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII  TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute*  TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³  -  TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³  Pays-Bas TWA: 100 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Norvège TWA: 100 ppm	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 ppm STEL: 500 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m³ Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m³ Pologne STEL: 300 mg/m³
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1  Nom chimique	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm TWA: 1630 mg/m³ STEL: 3630 mg/m³  -  TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm Luxembourg Peau* TWA: 200 ppm	Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Malte skin* TWA: 200 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII  TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute*  TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³ -  TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³  Pays-Bas TWA: 100 ppm TWA: 133 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Norvège  TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³	Lituanie  O* TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m³  O* TWA: 50 ppm TWA: 150 ppm STEL: 500 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m³ Ceiling: 2 ppm Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m³ Pologne STEL: 300 mg/m³ TWA: 100 mg/m³
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1  Nom chimique Méthanol	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm TWA: 1630 mg/m³ STEL: 3630 mg/m³  -  TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm Luxembourg Peau*	Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII  TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute*  TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³  -  TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³  Pays-Bas TWA: 100 ppm	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Norvège  TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm	Lituanie  O*  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  TWA: 260 mg/m³  TWA: 1210 mg/m³  STEL: 1000 ppm  STEL: 2420 mg/m³  O*  TWA: 50 ppm  TWA: 150 ppm  STEL: 500 mg/m³  STEL: 500 mg/m³  Ceiling: 2 ppm  Ceiling: 2 ppm  Ceiling: 3 mg/m³  Pologne  STEL: 300 mg/m³  TWA: 100 mg/m³  Prohibited -
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1  Nom chimique Méthanol	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm TWA: 1630 mg/m³ STEL: 3630 mg/m³  -  TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm Luxembourg Peau* TWA: 200 ppm	Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Malte skin* TWA: 200 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII  TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute*  TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³ -  TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³  Pays-Bas TWA: 100 ppm TWA: 133 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Norvège  TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	Lituanie  O*  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  TWA: 260 mg/m³  TWA: 1210 mg/m³  STEL: 1000 ppm  STEL: 2420 mg/m³  O*  TWA: 50 ppm  TWA: 150 ppm  STEL: 500 mg/m³  STEL: 500 mg/m³  Ceiling: 2 ppm  Ceiling: 2 ppm  Ceiling: 3 mg/m³  Pologne  STEL: 300 mg/m³  TWA: 100 mg/m³  Prohibited -  substances or
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1  Nom chimique Méthanol	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm TWA: 1630 mg/m³ STEL: 3630 mg/m³  -  TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm Luxembourg Peau* TWA: 200 ppm	Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Malte skin* TWA: 200 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII  TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute*  TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³ -  TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³  Pays-Bas TWA: 100 ppm TWA: 133 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Norvège  TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm	Lituanie  O*  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  TWA: 260 mg/m³  TWA: 1210 mg/m³  STEL: 1000 ppm  STEL: 2420 mg/m³  O*  TWA: 50 ppm  TWA: 150 ppm  STEL: 500 mg/m³  STEL: 500 mg/m³  Ceiling: 2 ppm  Ceiling: 2 ppm  Ceiling: 3 mg/m³  Pologne  STEL: 300 mg/m³  TWA: 100 mg/m³  Prohibited -
Nom chimique  Méthanol 67-56-1  Acétone 67-64-1  Diméthylsulfoxyde 67-68-5  Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1  Nom chimique Méthanol	Irlande TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m³ Sk* TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm TWA: 1630 mg/m³ STEL: 3630 mg/m³  -  TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ STEL: 2 ppm Luxembourg Peau* TWA: 200 ppm	Italie MDLPS TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ cute*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Malte skin* TWA: 200 ppm	* TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m³ Peak: 0.71 mg/m³ Italie AIDII  TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m³ cute*  TWA: 250 ppm TWA: 594 mg/m³ STEL: 500 ppm STEL: 1187 mg/m³ -  TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³  Pays-Bas TWA: 100 ppm TWA: 133 mg/m³	TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³  Lettonie  TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m³ Ada*  TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³  -  Norvège  TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m³ STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m³	Lituanie  O*  TWA: 200 ppm  TWA: 260 mg/m³  TWA: 260 mg/m³  TWA: 1210 mg/m³  STEL: 1000 ppm  STEL: 2420 mg/m³  O*  TWA: 50 ppm  TWA: 150 ppm  STEL: 500 mg/m³  STEL: 500 mg/m³  Ceiling: 2 ppm  Ceiling: 2 ppm  Ceiling: 3 mg/m³  Pologne  STEL: 300 mg/m³  TWA: 100 mg/m³  Prohibited -  substances or

EGHS / FR Page 64/88

							concentration >3%;except fuels used in the model building, powerboating, fuel cells and biofuels skóra*	
Acétone 67-64-1		A: 500 ppm : 1210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1 ppm STEL: 2420 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 STEL: 1	125 ppm 295 mg/m <sup>3</sup> 56.25 ppm 58.75 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1800 mg/m <sup>3</sup> TWA: 600 mg/m <sup>3</sup>	
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1		-	-	-	TWA TWA: 1	: 1 ppm 1.4 mg/m <sup>3</sup> .: 3 ppm 2.8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.8 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.4 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne	
Méthanol 67-56-1	TW TWA STE	A: 200 ppm A: 260 mg/m³ EL: 250 ppm Cutânea*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> P*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> K*	TWA: 2 STEL: STEL: 1	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup> 800 ppm 040 mg/m <sup>3</sup> K*	TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m³ vía dérmica*	
Acétone 67-64-1	TWA	A: 500 ppm : 1210 mg/m³ EL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2420 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm		TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	
Diméthylsulfoxyde 67-68-5		-	-	-	TWA: 160 mg/m³ TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm STEL: 320 mg/m³ K*		-	
3,3,5,5-Tétraméthyl-[1,1- biphényl]-4,4-diamine 54827-17-7		-	-	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 mg/m <sup>3</sup>	-		-	
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1	ΤV	VA: 1 ppm	-	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ Ceiling: 2.8 mg/m³		-	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³	
Nom chimique			Suède	Suisse			oyaume-Uni	
Vägle		NGV: 200 ppm NGV: 250 mg/m³ Vägledande KGV: 250 ppm Vägledande KGV: 350 mg/m³ H*		TWA: 260 mg/m³ TV STEL: 400 ppm S		TW. ST	WA: 200 ppm VA: 266 mg/m³ TEL: 250 ppm 'EL: 333 mg/m³ Sk*	
67-64-1 NG Vägleda		NGV: NGV: ( Vägledande Vägledande k	250 ppm 600 mg/m³ e KGV: 500 ppm (GV: 1200 mg/m³	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m <sup>3</sup>		TW <i>A</i> STE	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³ STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m³	
Diméthylsulfoxyde 67-68-5		NGV: 50 ppm NGV: 150 mg/m³ Vägledande KGV: 150 ppm Vägledande KGV: 500 mg/m³ H*		TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 320 mg/m³ H*			-	
Hydrogène (peroxyde d) 7722-84-1		NGV: Bindande	/: 1 ppm 1.4 mg/m³ e KGV: 2 ppm KGV: 3 mg/m³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ TW STEL: 2 ppm S		WA: 1 ppm A: 1.4 mg/m³ TEL: 2 ppm EL: 2.8 mg/m³		

# Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Méthanol	-	-	-	7.0 mg/g Creatinine -	0.47 mmol/L (urine -
67-56-1				urine (Methanol) - at	Methanol end of
				the end of the work	shift)

EGHS / FR Page 65/88

						shift		15 mg/L (urine - Methanol end of shift)
Acétone 67-64-1	-		-	(Acetone end of ex		20.0 mg/L - bl (Acetone) - at end of the work 20.0 mg/g Crea - urine (Acetone the end of the	the shift tinine e) - at	-
Nom chimique	Danemark		Finlande	Fra	nce	Allemagne D	FG	Allemagne TRGS
Méthanol 67-56-1	-		-	- urine (M	lethanol) - of shift	15 mg/L (urin Methanol end shift) 15 mg/L (urin Methanol fo long-term exposures: at	ne - d of ne - or the after s) (end	15 mg/L (urine - Methanol end of shift) 15 mg/L (urine - Methanol for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts)
Acétone 67-64-1	-		-		cetone) - of shift	50 mg/L (urin	ne - shift) (end end ne (end end	50 mg/L (urine - Acetone end of shift)
Nom chimique	Hongrie		Irland	e e	Itali	e MDLPS		Italie AIDII
Méthanol 67-56-1	30 mg/L (urine - Meth end of shift) 940 µmol/L (urine Methanol end of sh	-		- Methanol		-	(Me	15 mg/L - urine thanol) - end of shift
Acétone 67-64-1	-	,	50 mg/L (urine - Acetone end of shift)			-	25 m	g/L - urine (Acetone) - end of shift
Nom chimique	Lettonie		Luxembo	mbourg Ro		oumanie		Slovaquie
Méthanol 67-56-1	-		-		6 mg/L - urine (Methanol) - end of shift		end	of exposure or work shift)
A = \$4 = 12 =					50/1		af	g/L (urine - Methanoliter all work shifts)
Acétone 67-64-1	-		-			urine (Acetone) nd of shift		ng/L (urine - Acetone of exposure or work shift)
Nom chimique	Slovénie		Espagr			Suisse		Royaume-Uni
Méthanol 67-56-1	15 mg/L - urine (Methanol) - at the end of the work shift; for long-term exposure: at the end of the work shift after several consecutive workdays				ol 30 mg/L (urine - Methanol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 936 µmol/L (urine - Methanol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures))			-
Acétone 67-64-1		80.0 mg/L - urine (Acetone) - at the end of		- Acetone hift)	50 mg/L ( end 0.86 mi	urine - Acetone d of shift) mol/L (urine - e end of shift)		-

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 66/88

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide **Aspect** Liquide Couleur blanche Odeur Alcool.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Point d'ébullition initial et intervalle 55.8-56.6

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

16 °C

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) рH Aucune donnée disponible

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Miscible à l'eau Hydrosolubilité

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente

Densité de liquide

Aucune donnée disponible

0.93909 Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

EGHS / FR Page 67/88

#### Substrate

Granulométrie Aucune information disponible

Distribution granulométrique

Aucune information disponible

#### 9.2. Autres informations

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation (d'après les

composants).

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut Contact avec la peau

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut être

EGHS / FR Page 68 / 88

#### Substrate

absorbé à travers la peau dans des quantités nocives. Nocif par contact cutané (d'après les

composants).

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Nocif en cas d'ingestion (d'après les composants).

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Toux et/ ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

## Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 665.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 1,997.00 mg/kg
ETAmél 3.34 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

ETAmél (inhalation-vapeurs) 241.80 mg/l

## Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 3 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Méthanol	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15840 mg/kg ( Rabbit )	= 22500 ppm (Rat) 8 h
Acétone	= 5800 mg/kg (Rat)	> 15700 mg/kg ( Rabbit )	= 50100 mg/m³ (Rat) 8 h
Diméthylsulfoxyde	= 28300 mg/kg ( Rat )	= 40000 mg/kg (Rat)	> 5.33 mg/L (Rat) 4 h
Hydrogène (peroxyde d)	= 1518 mg/kg (Rat)	= 9200 mg/kg ( Rabbit )	= 2000 mg/m³ (Rat) 4 h

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 69 / 88

D'après les critères de classification du Système général harmonisé tel qu'adopté dans le pays ou la région de conformité de la présente fiche de données de sécurité, il a été déterminé que ce produit entraîne une toxicité systémique pour certains organes cibles suite à exposition aiguë. (STOT SE). Risque avéré d'effets graves pour les organes par ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes par contact cutané.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

STOT - exposition unique

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Méthanol	-	LC50: =28200mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 19500 - 20700mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 18 - 20mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 13500 - 17600mg/L (96h, Lepomis macrochirus)		-
Acétone	-	LC50: 4.74 - 6.33mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 6210 - 8120mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =8300mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: 10294 - 17704mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 12600 - 12700mg/L (48h, Daphnia magna)
Diméthylsulfoxyde	-	LC50: =34000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 33 - 37g/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >40g/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =41.7g/L (96h, Cyprinus carpio)	-	-
Hydrogène (peroxyde d)	-	LC50: =16.4mg/L (96h,	-	EC50: 18 - 32mg/L (48h,

EGHS / FR Page 70 / 88

#### Substrate

Pimephales promelas) LC50: 18 - 56mg/L (96h,	Daphnia magna)
Lepomis macrochirus) LC50: 10.0 - 32.0mg/L	
(96h, Oncorhynchus mykiss)	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage		
Méthanol	-0.77		
Acétone	-0.24		
Diméthylsulfoxyde	-1.35		

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB		
Méthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB		
Acétone	La substance n'est pas PBT/vPvB		
Diméthylsulfoxyde	La substance n'est pas PBT/vPvB		
Hydrogène (peroxyde d)	La substance n'est pas PBT/vPvB		

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro

UN1987

d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Alcools, n.s.a. (Méthanol, Acétone)

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

**Description** UN1987, Alcools, n.s.a. (Méthanol, Acétone), 3, II

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3, A180

IMDG

**14.1 Numéro UN ou numéro** UN1987

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** ALCOOLS, N.S.A. (Méthanol, Acétone)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1987, ALCOOLS, N.S.A. (Méthanol, Acétone), 3, II, (16°C C.C.)

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274 N° d'urgence F-E, S-D

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

**14.1 Numéro ONU** UN1987

**14.2 Désignation officielle de** ALCOOLS, N.S.A. (Méthanol, Acétone)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1987, ALCOOLS, N.S.A. (Méthanol, Acétone), 3, II

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 601, 640C

Code de classification F1

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro 1987

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** ALCOOLS, N.S.A. (Méthanol, Acétone)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

**Description** 1987, ALCOOLS, N.S.A. (Méthanol, Acétone), 3, II

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales 274, 601, 640C

Code de classification F1 Code de restriction en tunnel (D/E)

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

maladice professionnelies (it 400 c) i failed			
	Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
	Méthanol	RG 84	-

EGHS / FR Page 72 / 88

#### Substrate

67-56-1		
Acétone 67-64-1	RG 84	-
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	RG 84	-

# **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

# Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

to produkt controlle and od procedure odpotanicos de receivations (regionnente de 11 1001/2000 "Reproduction", difficación xvii)					
Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation			
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV			
Méthanol - 67-56-1	Use restricted. See entry 69.	-			
	Use restricted. See entry 75.				
Acétone - 67-64-1	Use restricted. See entry 75.	-			
Diméthylsulfoxyde - 67-68-5	Use restricted. See entry 75.	-			
Hydrogène (peroxyde d) - 7722-84-1	Use restricted. See entry 75.	- -			

# Polluants organiques persistants

non applicable

#### Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

H3 - TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Méthanol - 67-56-1	500	5000

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)	
Hydrogène (peroxyde d) - 7722-84-1	Agent phytosanitaire	

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Hydrogène (peroxyde d) - 7722-84-1	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 3 : Hygiène vétérinaire Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 5 : Eau potable Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 1 : Hygiène humaine

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EGHS / FR Page 73/88

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des veux

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

# Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Mills de de de describe d	
Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

# Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EGHS / FR Page 74/88

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes.

Date de révision 13-nov.-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 75/88



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 29-mars-2024 Numéro de révision 1.3

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Stop Solution

Numéro (s) de catalogue 220SM

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif ou composant de laboratoire in vitro

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

**Fabricant** 

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group 4000 Alfred Nobel Drive

Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosif pour les métaux Catégorie 1

# 2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 76 / 88



# Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

# Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine

P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

# 2.3. Autres dangers

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement	CE n° (numéro	Classification selon le règlement (CE)	Limite de concentration	Facteur M	Facteur M (long
		REACH	d'index UE)	nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)
Acide sulfurique 7664-93-9	1 - 2.5	Indisponible	231-639-5 (016-020-00 -8)	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318)	Eye Irrit. 2 :: 5%<=C<15% Skin Corr. 1A :: C>=15% Skin Irrit. 2 :: 5%<=C<15%	-	-
Acide chlorhydrique 7647-01-0	1 - 2.5	Indisponible	231-595-7 (017-002-00 -2)	,	Eye Irrit. 2 :: 1%<=C<3% Skin Corr. 1B :: C>=5% Skin Irrit. 2 :: 1%<=C<5% STOT SE 3 :: C>=10%	-	-

# Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

# Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
	orale mg/kg	cutanée mg/kg	heures -	heures - vapeurs -	heures - gaz - ppm
			poussières/brouillard -	mg/L	
			mg/L		
Acide sulfurique	2140	Aucune donnée	0.375	Aucune donnée	Aucune donnée

EGHS / FR Page 77 / 88

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
7664-93-9		disponible		disponible	disponible
Acide chlorhydrique 7647-01-0	238	5010	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	563.3022

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

**de premiers secours** protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

-

5.3. Conseils aux pompiers

EGHS / FR Page 78 / 88

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

l'environnement

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne

pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer

régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver conformément aux instructions du produit et de

l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

EGHS / FR Page 79/88

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Nom chimique	Unior	n européenne	Autriche	Belgique	Bu	Igarie	Croatie
Acide sulfurique		: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0	0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
7664-93-9			STEL 0.2 mg/m <sup>3</sup>				
Acide chlorhydrique		VA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm		: 10 ppm	TWA: 5 ppm
7647-01-0		'A: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>		15.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>
		EL: 10 ppm	STEL 10 ppm	STEL: 10 ppm		: 5 ppm	STEL: 10 ppm
		L: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>		3.0 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique		Chypre	République tchèque	Danemark		stonie	Finlande
Acide sulfurique	IVVA	: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0	0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
7664-93-9			TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup> thoracic fraction			STEL: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Acide chlorhydrique	QT.	EL: 10 ppm	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 5 ppm	T\\/\	: 5 ppm	STEL: 5 ppm
7647-01-0		L: 15 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 8 mg/m <sup>3</sup>		8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 5 ppin STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup>
7047-01-0		VA: 5 ppm	Celling. 15 mg/m	STEE. O mg/m		: 10 ppm	STEE. 7.0 mg/m²
		/A: 8 mg/m <sup>3</sup>				15 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique		France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG		rèce	Hongrie
Acide sulfurique	TWA	: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>		0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
7664-93-9		EL: 3 mg/m <sup>3</sup>		Peak: 0.1 mg/m <sup>3</sup>			
Acide chlorhydrique		EL: 5 ppm	TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm	TWA	: 5 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>
7647-01-0		L: 7.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.0 mg/m <sup>3</sup>		7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm
		-		Peak: 4 ppm	STEL	_: 5 ppm	STEL: 165 mg/m <sup>3</sup>
				Peak: 6 mg/m <sup>3</sup>	STEL:	: 7 mg/m³	STEL: 10 ppm
Nom chimique		Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	_	ttonie	Lituanie
Acide sulfurique		A: 0.05 ppm	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0	0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
7664-93-9		L: 0.15 ppm					STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>
Acide chlorhydrique		/A: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm	Ceiling: 2 ppm		: 5 ppm	TWA: 5 ppm
7647-01-0		VA: 5 ppm	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2.9 mg/m <sup>3</sup>		8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>
		EL: 10 ppm :L: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 10 ppm STEL: 10 ppi STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m	
Nom chimique		xembourg	Malte	Pays-Bas		rvège	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> Pologne
Acide sulfurique		: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>		0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
7664-93-9			1 VVA. 0.03 mg/m	1 VVA. 0.05 mg/m	STEL:	0.3 mg/m <sup>3</sup>	TVVA. 0.03 mg/m
Acide chlorhydrique		EL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	TWA: 5 ppm		g: 5 ppm	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
7647-01-0		L: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling	): 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
		VA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	STEL: 10 ppm			
		/A: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	01	, .	-
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie		ovénie	Espagne
Acide sulfurique 7664-93-9	1 1 1 1 1	A: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>		0.05 mg/m <sup>3</sup> 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Acide chlorhydrique	T۷	VA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm		: 5 ppm	TWA: 5 ppm
7647-01-0	TW	/A: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 8.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA:	8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 7.6 mg/m <sup>3</sup>
	ST	EL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL	: 10 ppm	STEL: 10 ppm
		L: 15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>		STEL:	15 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>
	Cei	iling: 2 ppm					
Nom chimique			Buède	Suisse	2		oyaume-Uni
Acide sulfurique 7664-93-9			0.1 mg/m <sup>3</sup> KGV: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m STEL: 0.2 mg/n			A: 0.05 mg/m <sup>3</sup> L: 0.15 mg/m <sup>3</sup>
Acide chlorhydrique	<u> </u>		/: 2 ppm	TWA: 2 ppm	-		WA: 1 ppm
7647-01-0			: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	3		VA: 2 mg/m <sup>3</sup>
			KGV: 4 ppm	STEL: 4 ppm			TEL: 5 ppm
			KGV: 6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 6 mg/m	3		EL: 8 mg/m³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 80 / 88

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer

régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

**Aspect** liquide transparent

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs 0°C

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

рH

Aucune donnée disponible

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Miscible à l'eau

Hydrosolubilité

Densité de liquide

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

EGHS / FR Page 81/88 Stop Solution Date de révision 29-mars-2024

Granulométrie Aucune information disponible

Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité** 

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation**Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

EGHS / FR Page 82/88

**Symptômes** 

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

# Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

# Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Acide sulfurique	= 2140 mg/kg (Rat)	-	= 0.375 mg/L (Rat) 4 h
Acide chlorhydrique	238 - 277 mg/kg (Rat)	> 5010 mg/kg(Rabbit)	= 1.68 mg/L (Rat)1 h

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

# 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

EGHS / FR Page 83/88

Écotoxicité

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Acide sulfurique	-	LC50: >500mg/L (96h,	-	-
·		Brachydanio rerio)		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acide sulfurique	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acide chlorhydrique	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

UN3264

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a. (Acide chlorhydrique, Acide sulfurique)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Ш

EGHS / FR Page 84/88 ·

**Description** UN3264, Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a. (Acide chlorhydrique, Acide

sulfurique), 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** A3, A803

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN3264

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide chlorhydrique, Acide

transport de l'ONU sulfurique)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3264, LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide chlorhydrique,

Acide sulfurique), 8, III

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** 223, 274 N° d'urgence F-A, S-B

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU UN3264

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide chlorhydrique, Acide

transport de l'ONU sulfurique)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3264, LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide chlorhydrique,

Acide sulfurique), 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274 Code de classification C1

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro 3264

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide chlorhydrique, Acide

transport de l'ONU sulfurique)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage III

**Description** 3264, LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (Acide chlorhydrique, Acide

sulfurique), 8, III

8

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274
Code de classification C1
Code de restriction en tunnel (E)

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

EGHS / FR Page 85/88

aquatique (WGK)

#### Pays-Bas

	Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
1	Acide sulfurique	Present	<del>-</del>	-

# Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique		Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
		selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
	Acide sulfurique - 7664-93-9	Use restricted. See entry 75.	-
Г	Acide chlorhydrique - 7647-01-0	Use restricted. See entry 75.	-

# Polluants organiques persistants

non applicable

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

	Nom chimique		Exige	nces du seuil	minimal (t	tonnes)	Exigences du se	uil maximales (	(tonnes)
Acide ch	nlorhydrique - 76	47-01-0		25	5			250	

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

regionient sur les produits biodides (OL) il SEGIZOTZ (DI R)					
Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012				
	(BPR)				
Acide chlorhydrique - 7647-01-0	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides				
	non destinés à l'application directe sur des êtres humains				
	ou des animaux				

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

# Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

# Légende

EGHS / FR Page 86 / 88

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
	NASAL - de calife S -
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	D'après les données d'essai
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Corrosif pour les métaux	D'après les données d'essai

# Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes.

Date de révision 29-mars-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et

EGHS / FR Page 87/88

de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 88/88